

**Avis n° 2023/01**  
**relatif à l'accréditation de**  
**l'École nationale supérieure des industries chimiques**  
**de l'université de Lorraine**  
**à délivrer un titre d'ingénieur diplômé**

**Établissement / École**

<b>Nom :</b>	<b>Université de Lorraine</b> <b>École nationale supérieure des industries chimiques</b>
<b>Sigle :</b>	ENSIC
<b>Type :</b>	Public
<b>Académie :</b>	Nancy-Metz
<b>Sites de l'école :</b>	Nancy
	Sous tutelle du ministère chargé de l'enseignement supérieur

**Données certifiées**

Le détail des données décrivant l'école (conditions d'admission, droits d'inscription, etc.) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'école** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>

**Suivi des accréditations précédentes**

Avis n°2017/11-04 ; Avis n°2016/06-01

**Objet de la demande d'accréditation**

**Catégorie PE** (Périodique, renouvellement d'accréditation) :

Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des industries chimiques de l'université de Lorraine, en formation initiale sous statut d'étudiant, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue

**Catégorie PE** (Périodique, renouvellement d'accréditation) :

Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des industries chimiques de l'université de Lorraine, spécialité génie chimique, en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue

**Catégorie NV** (Nouvelle voie d'accès à une formation existante) :

Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des industries chimiques de l'université de Lorraine, spécialité génie chimique, en formation initiale sous statut d'étudiant en première année et sous statut d'apprenti les deux dernières années

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-9 ;
- Vu la demande présentée par l'École nationale supérieure des industries chimiques ;
- Vu le rapport établi par Hervé DEVRED (membre de la CTI, rapporteur principal), Georges SANTINI (expert auprès de la CTI, co-rapporteur), Dominique BREUIL (expert auprès de la CTI), Charles VIGER (expert élève-ingénieur auprès de la CTI), présenté en assemblée plénière de la CTI le 17 janvier 2023 ;

**L'assemblée plénière a statué comme suit :**

## Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Renouvellement de l'accréditation de l'école pour délivrer les titres suivants	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des industries chimiques de l'université de Lorraine	Formation initiale sous statut d'étudiant	2023	2027-2028	maximale
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des industries chimiques de l'université de Lorraine	Formation initiale sous statut d'apprenti	2023	2027-2028	maximale
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des industries chimiques de l'université de Lorraine	Formation continue	2023	2027-2028	maximale
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des industries chimiques de l'université de Lorraine, <b>spécialité génie chimique</b>	Formation initiale sous statut d'étudiant	2023	2027-2028	maximale
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des industries chimiques de l'université de Lorraine, <b>spécialité génie chimique</b>	Formation continue	2023	2027-2028	maximale
Extension de l'accréditation de l'école pour délivrer le titre suivant	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des industries chimiques de l'Université de Lorraine, <b>spécialité génie chimique</b>	Formation initiale sous statut d'étudiant en première année et sous statut d'apprenti les deux dernières années	2023	2025-2026	restreinte

La Commission valide le dispositif du contrat de professionnalisation mis en place dans l'école.

### Cet avis s'accompagne des recommandations suivantes :

#### Pour l'école :

- Déployer une démarche d'assurance qualité pilotée par la direction ;
- Mettre la mobilité internationale sortante dans le cadre du cursus d'ingénieur (hors césure) en conformité avec R&O à savoir au minimum un semestre pour la formation sous statut d'étudiant et 3 mois réalisés en entreprise pour la formation sous statut d'apprenti ;
- Positionner plus nettement l'école comme pôle d'excellence dans la formation d'ingénieurs, capables de proposer des solutions innovantes, écologiques et compatibles avec le développement durable pour la chimie de l'avenir ;
- Approfondir la démarche compétences, en particulier du point de vue de la validation des acquis ;
- Prendre en compte l'engagement étudiant ;
- Compléter la fiche RNCP sous son nouveau format sur le site de France Compétences en enregistrement de droit. Renforcer la cohérence entre la démarche compétence déployée en interne et la description développée dans la fiche en particulier en relation avec la structuration en blocs de compétences.

Le label européen pour les formations d'ingénieur **EUR-ACE®**, niveau **master**, est attribué aux diplômes suivants :

Intitulé du diplôme	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des industries chimiques de l'Université de Lorraine	2023	2027-2028
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des industries chimiques de l'Université de Lorraine, <b>spécialité génie chimique</b>	2023	2027-2028

Avis délibéré en séance plénière à Paris, le 17 janvier 2023

Avis approuvé en séance plénière à Paris, le 14 février 2023.

Le vice-président  
Fabrice LOSSON

